

## ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

**Objet :** Stationnement engin la Noé

**Le Maire de la Commune de Le PALLET,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

**Vu la demande en date du 04 août 2022 par laquelle Monsieur Didier OLRY pour le compte de l'entreprise MEDIACO ATLANTIQUE, domiciliée 11 rue du Launay 44800 SAINT-HERBLAIN, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public d'un camion pour le déchargement et le levage d'une extension de maison d'habitation au n°15 La Noé, à Le Pallet (44330),**

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Didier OLRY, pour l'entreprise MEDIACO ATLANTIQUE, est autorisé à occuper le domaine public le Mardi 30 août 2022, dans la matinée, **d'un camion pour le déchargement et le levage d'une extension de maison d'habitation au n°15 La Noé, à Le Pallet (44330)**

A cette occasion, la circulation automobile sera interdite

**L'accès aux piétons et le stationnement seront interdits au droit du chantier.**

**ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

**ARTICLE 3 :** La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge du bénéficiaire de l'autorisation et sous leur entière responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux de signalisation.

**ARTICLE 6 :** La Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
et publié le

- 5 AOUT 2022

Au Pallet, le 04 août 2022

**Po/Le Maire,**

**L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,**

